

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Campagne PST 2026

SDJES 31



Au programme

Chiffres nationaux
PST 2026

01

Professionalisation

- Règles de gestion
- Critères d'éligibilité

03

Projets Sportifs Territoriaux

Politiques Publiques Sportives.

05

02

Projets sportifs
Fédéraux ≠ Territoriaux

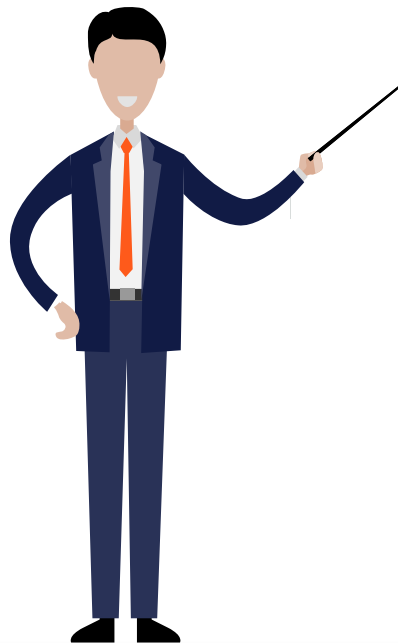
04

Savoir Sportifs Fondamentaux

- Prévenir les noyades et développer l'aisance aquatique
- Savoir Rouler à Vélo.

06

Les dossiers / les échéances





PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le calendrier 2026



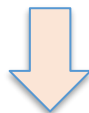
Chiffres nationaux	2023 en M€	2024 en M€	2025 en M€	2026 en M€
EMPLOI	48,08	53,39	52,79	49,86
Plan prévention noyade et dév. Aisance Aquatique	3	3,5	12,8	14,44 M€
SRAV	/	2		
PST « Autres »	8,9	8,84		
Actions ultra marines	4,08	4,56	4,13	
TOTAL	64,06	72,09	69,72	64,3

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

- Coordonnés par les fédérations sportives
- Informations auprès de chaque fédération pour connaître les critères et les échéances



PSF:
Dossiers
déposés sur
le « Compte
Asso »



PSF:
Code de
subvention à
récupérer
auprès de sa
fédération



PSF :
**« délai selon les
fédérations »**
retour des
propositions des
fédérations
(bénéficiaires et
montants associés)
à l'agence (ANS)

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Gérés par les délégués territoriaux des SDJES pour :

Soutenir la
professionnalisation
du mouvement
sportif via l'emploi

Soutenir le plan de
« Développement des
Savoirs Sportifs
Fondamentaux »
*-*JAN-AAQ
*-*SRAV

Accompagner le
déploiement
des **Projets sportifs
Territoriaux « autres »**

Service	Professionnalisation	Hors Professionnalisation	Totaux	
SDJES 31	818832 €	142832 €	961664€	Part région: 16,99%

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX PROFESSIONNALISATION

Emplois création

103692

- Environ 17 emplois créés en 2025

AIDE
APPRENTISSAGE
: TOUJOURS
SUSPENDUE

Emplois Renouvelés « ESQ »

35 200 €

- 2 emplois Sportifs Qualifiés renouvelés pour les CD Sport Adapté et le CD Handisport (2^{ème} année)

Emplois Renouvelés « Socio-Sportifs »

400 000 €

- 20 emplois renouvelés

Emplois Renouvelés « Agence »

280000€

- 7 emplois renouvelés en 3^{ème} année de financement
- 15 emplois renouvelés en 2^{ème} année de financement

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX PROFESSIONNALISATION

Emplois
« agence du
sport »
Règles de
gestion
103692€

- ❑ Contractualisé pour 2 ou 3 ans : 12 000 € / an pour un temps plein.
- ❑ Aide à l'emploi attribuée pour l'embauche ou la consolidation d'un emploi existant en CDI (création sur l'année de la campagne), soit d'un éducateur sportif, d'un agent de développement ou d'un agent polyvalent.
- ❑ Prioriser les emplois pour le **développement de la pratique à destination des publics prioritaires (les femmes et les jeunes filles, les personnes en situation de handicap) et en adéquation avec les enjeux nationaux à fort impact (santé, éducation, développement durable)**.
- ❑ Privilégier les **créations d'emplois** en cohérence avec les déclinaisons territoriales des fédérations dans le cadre de leurs PSF.
- ❑ Recruter les nouveaux **emplois prioritairement au sein des territoires carencés** (hors ceux destinés au développement de la pratique des personnes en situation de handicap).

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX PROFESSIONNALISATION

Emplois Règles d'éligibilité

- L'attribution d'une aide à l'emploi est conditionnée au **respect du contrôle d'honorabilité des dirigeants (président) et salariés de l'association**
- Pour le recrutement d'un éducateur, il est nécessaire de **justifier d'une carte professionnelle**
- L'employeur est tenu de **respecter une convention collective**
- Afin de renforcer la qualité des emplois, **l'association s'engage à élaborer**
 - ✓ **un plan de formation pluriannuel à destination des dirigeants**, pour consolider leurs compétences d'employeurs,
 - ✓ **un plan de formation pluriannuel continue des salariés** pour les aider à renforcer et diversifier leur compétences.
 - ✓ A fournir à l'issue de la signature de la convention initiale
- Suite ...

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX PROFESSIONNALISATION

Emplois Règles d'éligibilité

- ❑ ...Suite
- ❑ Pour les années 2 et 3, il est prévu que le **versement soit conditionné** :
 - ✓ par le suivi par **l'employeur et le salarié**,
 - ✓ d'une **formation de sensibilisation à la lutte contre les violences à caractère sexuel et sexiste dans le sport**.

Nouveauté 2026: signature électronique des documents ANS



Plateforme YOU SIGN

- La signature électronique est un procédé technique et juridique permettant à des individus d'apporter **consentement et approbation** à des documents numériques. Cet outil respecte des conditions et des normes fixées et contrôlées par les autorités européennes et françaises.
- Les critères principaux que doit respecter une signature électronique sont:
 - ✓ L'identification de la personne qui signe
 - ✓ La preuve de consentement du signataire
 - ✓ La garantie de l'intégrité du document (contenu figé dans le temps)

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX SAVOIRS SPORTIFS FONDAMENTAUX

Prévenir les noyades et développer l'aisance aquatique

Dispositif Aisance Aquatique (4 à 6 ans) XX €

- **Pour le milieu scolaire** : Organisation de « classes bleues » cycle d'apprentissage de la natation et formations des MNS
- **Pour les clubs et/ou les collectivités territoriales** en péri ou extra scolaire : « Stages Bleus »

**AISANCE
AQUATIQUE**



Dispositif J'Apprends à Nager XX € (6 à 12 ans et + 45 ans) QPV-ZRR

Organisation de stages d'apprentissage de la natation

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX SAVOIRS SPORTIFS FONDAMENTAUX



Dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) : xx €

- ❑ Objectif de généraliser l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie: de 3 blocs de 10h minimum
- ❑ Actions à destination des enfants de 6 à 12 ans, ou 18 ans si en situation de handicap



LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX



Projet Sportif Territorial : 142832€

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Critères:

- **Pas d'exclusion en cas de dossier validé en année N-1**
- **Possibilité de cumul, emploi-autre-savoirs sportifs fondamentaux**

- Les règles cumulatives d'attribution :

Par action : à compter de 2026, le montant minimum de subvention par action est de 750 €. Ce seuil est abaissé à 500 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés (hors QPV et cités éducatives).

Par dossier : Le seuil minimum d'aide financière pour un bénéficiaire, pour l'ensemble de ses actions s'élève à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés (hors QPV et cités éducatives).

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Enveloppe régionale DRAJES : 60 000 €

Lutte contre les
dérives et
violences
sexuelles dans
le sport

4 structures
engagées sur cette
politique publique
sportive

Mais toute autre
structure peut
entrer en
collaboration avec
la DRAJES

Quand il y a un
SDJES avec une
action d'ampleur,
la DRAJES peut
flécher une
enveloppe
conditionné par
un contrôle
qualité

IREPS /
Colosse APA
/ EPESS /
PAPILLON

La lutte contre les violences dans le sport

- En cohérence avec les règles de gestion des emplois aidés, une enveloppe régionale de 60 000 € sera consacré prioritairement aux financements des porteurs d'actions de formation des dirigeants et salariés des structures soutenus par l'agence dans le cadre de son enveloppe de soutien à la professionnalisation. Elle sera gérée directement par la DRAJES. Les formations soutenues seront intégrées à un catalogue régional de formation.
- D'autres actions régionales de sensibilisation ou prévention des violences à destination d'un public jeune pourront être soutenues si l'enveloppe financière le permet.

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX CALENDRIER 2026

Lancement de la
campagne PST
2024

21/04/2025

Ouverture
du
« CompteAsso »
= dépôt des
dossiers
de subventions

**du 21/04/2024
au 05/06/2024**

Commission
Départementale
SDJES 31

Conférence des
Financeurs du
Sport >Validation
des crédits au titre
du PST

03/07/2025

CONFérence des
Financeurs du
Sport

>Validation des
reliquats de
crédits au titre de
la campagne PST
2026

11/09/2026

Le Compte Asso

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

Découvrir le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

<https://www.agencedusport.fr/documentations/le-compte-asso>

- **Les Dossiers :**
 - A déposer sur « **Le Compte Asso** »
 - Code de subvention pour la Haute-Garonne **389**
- **Les sous types de financements selon le dispositif choisi :**
 - Part territoriale – « **Emploi** » même si aide ponctuelle à l'emploi
 - Part territoriale – « **Savoirs Sportifs Fondamentaux** »
 - Part territoriale – « **Aides territoriales (hors emploi)** »

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Le Compte Asso

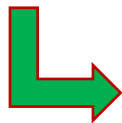
Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

Découvrir le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

① Avant la demande de subvention

👉 Mettre à jour les infos de la structure



② Effectuer la demande

Ajouter une nouvelle association ou établissement à ce compte

SUIVI DES DÉMARCHES

Association : ESPACES MJC EVIAN
N° RNA W744000433 N° SIREN 314900655

Consulter/modifier les informations administratives

Consulter la liste des établissements

Demander une subvention

Saisir les comptes-rendus financiers (1)

Gérer les inscriptions Pass'Sport

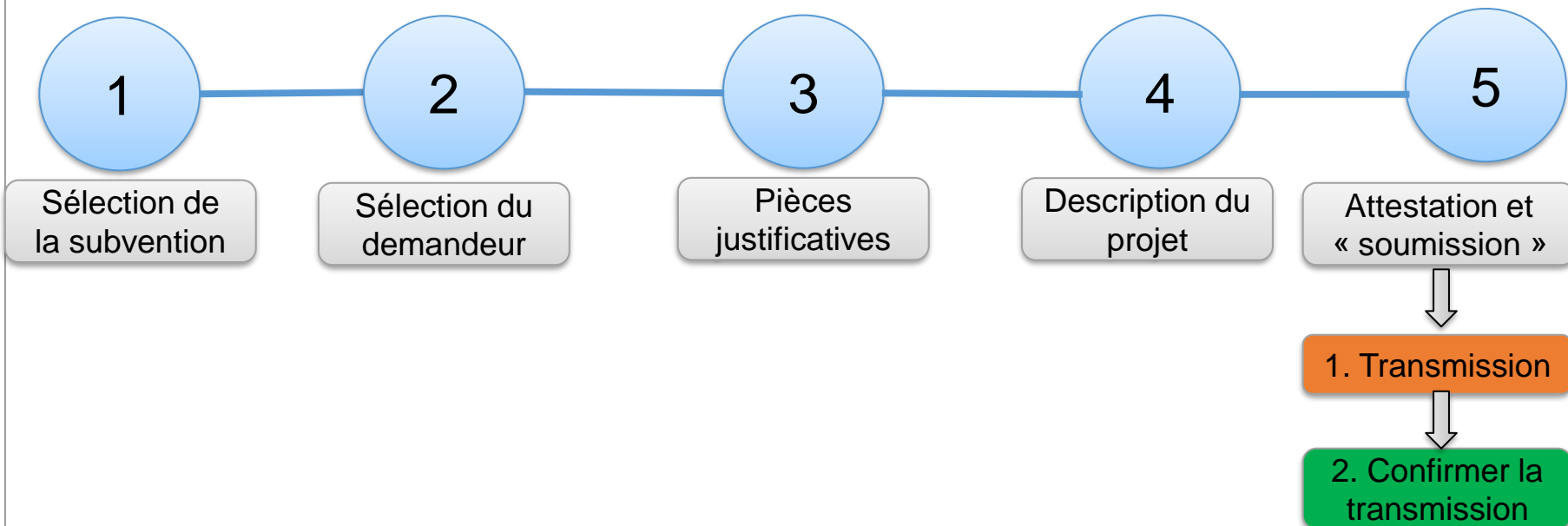
LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Le Compte Asso

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

Découvrir le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



Le Compte Asso

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

Découvrir le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

3

Pièces justificatives

4

Description du projet

5

Attestation et
« soumission »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Avez-vous obtenu une subvention pour le même dispositif l'an passé ?

Oui Non

Le dossier est-il une demande pluriannuelle ?

Oui Non

LES DOCUMENTS DU DEMANDEUR

Type	Origine	Nom	Date de production / Chargement	Année de validité	Commentaires	Actions
Projet de l'association *	Association	ANDES.jpg	22/01/2024 09h15	2024		 
Statuts *	RNA	Non défini	23/07/2015 11h57	2015		
Liste des dirigeants *	RNA	Non défini	23/07/2015 11h58	2015		

1. Transmission

2. Confirmer la
transmission

Le Compte Asso

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

Découvrir le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

3

Pièces
justificatives

4

Description du projet

5

Attestation et
« soumission »

1. Transmission

2. Confirmer la
transmission

* Description	TEST
* Fédération	FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME
* Nature de l'aide	Aide à l'emploi
* Modalité de l'aide	Aide ponctuelle à l'emploi (à sélectionner seulement si la demande est annuelle)
* Objectifs opérationnels	Veillez choisir parmi les choix suivants
* Modalité ou dispositif	Veillez choisir parmi les choix suivants Promotion du sport santé Développement de l'éthique et du civisme Développement de la pratique
* Nom du salarié/apprenti	
* Genre	Veillez choisir parmi les choix suivants
* Profil du poste	Veillez choisir parmi les choix suivants

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Le Compte Asso

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

Découvrir le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

3

Pièces justificatives

4

Description du projet

5

Attestation et
« soumission »

1. Transmission

2. Confirmer la
transmission

présent formulaire, notamment relatives aux [url] et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclarations de total et cumulés d'.

Confirmer la transmission de la demande :
Cette action va permettre de transmettre votre demande au service instructeur. Elle ne sera alors plus modifiable, sauf si le service instructeur vous en laisse la possibilité. Une fois transmise, vous pourrez récupérer le Cerfa de la demande au format PDF à l'étape 3.
Souhaitez-vous continuer ?

Confirmer la transmission de la demande
 Annuler

TRANSMETTRE AU SERVICE INSTRUCTEUR >

CLÉPATURE DES DONNÉES ASSISTANCE ET CONTACT

Besoin d'aide ?

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

- **Toutes les informations sont à retrouver sur le site du SDJES 31 :**
 - <https://www.ac-toulouse.fr/developpement-de-la-pratique-sportive-en-haute-garonne-124705>

Dates des présentations :

- 👉 **Mardi 28 avril 19h00-21h00 en présentiel** dans les locaux du Comité Départemental Olympique et Sportif 31 (se rapprocher du CDOS pour inscription).

Adresse : 20 avenue Didier Daurat – 31 400 Toulouse

- 👉 **mardi 12 mai 18h30-19h45 en visio-conférence** pour les Comités Départementaux et des clubs

Lien de connexion :

<https://visioagents.education.fr/meeting/signin/invite/597335/hash/848f601d15f4f854ca773b4a2e56d2436f32245e>

SDJES HAUTE GARONNE :

Lien : <https://www.ac-toulouse.fr/developpement-de-la-pratique-sportive-en-haute-garonne-124705>

JIMENEZ Jules

Référent PST – Emploi

jules.jimenez@ac-toulouse.fr

Tel : 05 36 25 86 62 / 06 12 87 69 65

5 rue du pont Montaudran 31068 Toulouse Cedex 7

MONTERO Brigitte

Savoirs sportifs fondamentaux

brigitte.montero@ac-toulouse.fr

Tel : 05 36 25 86 35 / 06 27 99 53 11

5 rue du pont Montaudran 31068 Toulouse Cedex 7

BRIAND Pascal

Référent PST - autre

Pascal.briand@ac-toulouse.fr

Tel : 05 36 25 86 34

5 rue du pont Montaudran 31068 Toulouse Cedex 7

CDOS 31 :

<https://cdos31.org>

contact@cdos31.org

05 61 67 17 44



MERCI DE VOTRE ATTENTION